

Chiropracteur



Catégorie(s) professionnelle(s):

Professionnel d'une médecine alternative.

Condition(s) diplômante(s):

Titulaire du titre de docteur en chiropraxie. En France, seul l'IFEC (institut franco-européen de chiropraxie) établissement privé délivre ce titre (5 à 6 ans d'études).

Cadre(s) juridique(s) :

Libéral (cabinet).

Actualité(s) juridique(s):

- Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé art 75 légalisant la chiropraxie .
- Décret n° 2011-32 du 7 janvier 2011 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de la chiropraxie.

